

## CHARTRE DE MENTORAT COBD

Le programme de mentorat de l'Enssib vise à mettre en relation un·e diplômé·e du diplôme d'établissement de Cadre Opérationnel des Bibliothèques et de la Documentation (COBD) de l'Enssib (le ou la mentoré·e) avec un·e professionnel·le en poste (le mentor). Le mentor a une expérience significative (au moins 4 ans), est en charge d'une structure documentaire (bibliothèque, centre de documentation), d'un service ou d'une mission, et est désireux de partager son expérience et sa connaissance du monde professionnel.

### 1. Définition

Le **mentorat** désigne une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Une personne d'expérience – le **mentor** – offre son expérience et son expertise à une autre personne – le ou la **mentoré·e** – dans le but de favoriser le développement professionnel de celui ou celle-ci. Le ou la mentoré·e a des compétences ou des connaissances à acquérir ou développer et des objectifs professionnels à atteindre.

### 2. Objectif du programme de mentorat de l'Enssib pour le diplôme COBD

Le programme vise à créer un lien entre un·e diplômé·e COBD et un·e professionnel·le des bibliothèques, qui l'écoute et l'accompagne vers l'emploi ou lors de ses premiers mois en poste.

Le mentor n'a pas pour objet d'apporter toutes les réponses au ou à la mentoré·e, mais il peut l'aider, au regard de sa propre expérience, à développer ses ressources de façon à devenir plus autonome, il l'accompagne dans sa réflexion sur son positionnement professionnel.

Il est avant tout là pour écouter le ou la mentoré·e, le ou la questionner sur ses choix, ses objectifs, son positionnement.

### 3. Principes généraux

Le mentorat n'est pas :

- Une substitution au rôle des enseignants
- Une garantie de stage ou d'emploi
- Une évaluation de la performance individuelle

La relation mentorale est :

- Un accompagnement bénévole à la prise de conscience des compétences
- Un enrichissement mutuel
- Une relation fondée sur le transfert du savoir personnel et professionnel

La relation mentorale se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité. Elle implique :

- Une absence de conflit d'intérêt
- Un haut niveau de confidentialité
- Une absence de jugement
- Un respect mutuel
- Une ouverture d'esprit

Le mentorat implique la co-responsabilité du mentor et du ou de la mentoré·e :

- Le mentor est responsable du cadre de la relation.
- Le ou la mentoré·e est maître de ses décisions et de ses résultats.

#### 4. Rôles des acteurs

**Le mentor s'engage à :**

- Partager son expérience, ses connaissances et son réseau
- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement
- Informer l'Enssib en cas de naissance d'un conflit d'intérêt au cours de la relation mentorale.

**Le ou la mentoré-e s'engage à :**

- Préparer ses entretiens en ayant une réflexion en amont sur ses attentes de la relation mentorale
- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- Respecter un cadre de travail garantissant la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement
- Prendre ses décisions et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre son objectif.

**L'Enssib s'engage à :**

- Mettre en relation les personnes, assurer un suivi des binômes constitués et procéder aux ajustements éventuels
- Organiser et prendre en charge un temps d'échange collectif de présentation de la formation et du dispositif
- Accompagner les mentors et les mentoré-e-s individuellement face aux difficultés rencontrées
- Organiser et mettre en œuvre un bilan qualitatif et quantitatif respectant la confidentialité des échanges.

#### 5. Déroulement du mentorat

**Durée du mentorat**

Le mentorat débute à la fin de la formation de Cadre Opérationnel des Bibliothèques et de la Documentation – COBD, pour 6 mois, selon la situation du ou de la mentoré.e, et se termine de toute façon en juin de l'année suivante.

**Rencontres**

Le programme de mentorat débute par une visioconférence organisée par l'Enssib.

Le mentor et le ou la mentoré-e définissent la période de mentorat. Ils prennent contact ensuite en moyenne une fois par mois en présentiel ou en visioconférence, avec un minimum de trois rencontres. Des échanges complémentaires par mail ou téléphone se font au gré de leur convenance. Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties.

Un suivi mensuel est conseillé, ainsi que la tenue d'un journal du mentorat (par le mentoré au minimum, ou en commun), reprenant les dates des entretiens et les points abordés, qui serviront pour le bilan final.

Le mentor et le ou la mentoré-e s'engagent à compléter un bilan à la fin du mentorat, qui restera confidentiel.

**Participation financière de l'Enssib**

Le mentor n'est pas rémunéré pour cette activité.

| Mentor                                           | Mentoré-e                                        | Enssib                                                                                         |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date :<br>Nom et prénom :<br><br><br>Signature : | Date :<br>Nom et prénom :<br><br><br>Signature : | Date :<br>Christine CHEVALIER-BOYER<br>Directrice des études à l'Enssib<br><br><br>Signature : |